# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

### FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 205

présenté par Mme Marland-Militello, M. Beaudouin, M. Bernier, Mme Branget, M. Calméjane, M. Cosyns, M. Couve, M. Decool, M. Favennec, Mme Grommerch, Mme Irles, Mme Louis-Carabin, M. Masdeu-Arus, M. Morel-A-L'huissier, M. Remiller et M. Michel Voisin

## **ARTICLE 14**

À la première phrase de l'alinéa 20, après les mots :

« moyennes entreprises »,

insérer les mots :

« et des associations, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par parallélisme avec les PME, cet amendement prévoit que l'agrément est accordé aux organismes au regard de l'importance de leur aptitude à remplir leurs missions et à assurer des services de proximité, notamment auprès des associations, au niveau des territoires.

Par cet amendement il s'agit de mieux de reconnaître le monde associatif et son apport pour notre pays.